

Liste des établissements scolaires du PAS de Murat / Saint Flour

• Écoles :

Allanche
Andelat
Anglards-de-Saint-Flour
Besserette (St Flour)
Bouzentès
Chalinargues
Chaudes-Aigues
Coltines
Coren
Dienne
Faverolles
Hugo Vialatte (St Flour)
La Chapelle Laurent
Laveissière
Les Ternes
Loubaresse
Louis Thioleron (St Flour)

Massiac
Murat
Neussargues
Neuvéglise
Paulhac
Pierrefort
Rageade
Roffiac
Ruynes-en-Margerides
Saint-Poncy
Saint-Urcize
Talizat
Tanavelle
Ussel
Vabres
Valuéjols
Villedieu
Vieillespesse

• Collèges et Lycées :

CLG de Allanche
CLG de Chaudes Aigues
CLG de Massiac
CLG de Murat
CLG de Pierrefort
CLG Blaise Pascal
CLG La Vigière

LYC de Murat
LYC de Hte Auvergne
LYC Agri de St Flour

MFR de St Flour

• Privé :

Notre-Dame des Oliviers - Murat
Notre-Dame - Saint-Flour
Saint Joseph - Saint-Flour
Saint André - Massiac

Pour plus d'informations
Contactez-nous



pas-murat.15@ac-clermont.fr



06.20.50.11.66 Enseignante Coordinatrice
07.43.40.28.24 Educatrice Spécialisée



SDEI 15 / Pôles d'Appui à la Scolarité



Collège Georges Pompidou
15300 - MURAT

Fiche saisine
famille

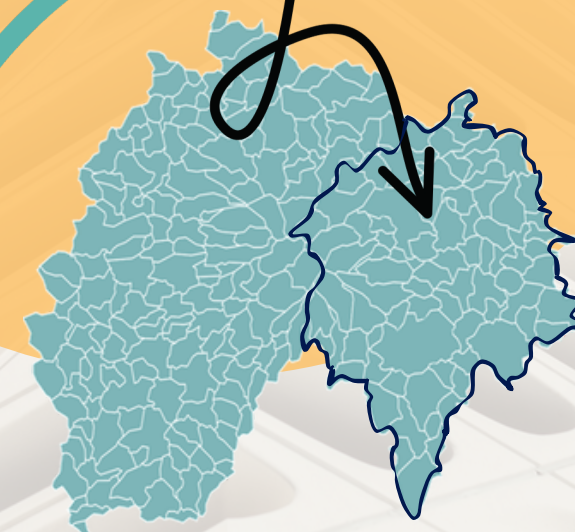


Fiche saisine
établissement
scolaire



Pôle d'Appui à la Scolarité

P.A.S DE MURAT/SAINT FLOUR



PRESENTATION

L'éducation Nationale en partenariat avec l'ADSEA 15 proposent aux familles, et aux établissements scolaires un service d'Appui à la Scolarité au profit d'enfants rencontrant une problématique d'ordre scolaire.

MISSIONS

PEDAGOGIQUES

Aménagements pédagogiques, matériel pédagogique adapté,

EDUCATIVES

Accompagnement parental, temps d'observation en classe, temps éducatifs hors murs scolaires, accès aux droits MDPH...

PARAMEDICALES

Évaluations des capacités et besoins de l'enfant auprès de différents professionnels paramédicaux

Qui compose l'équipe ?

Une enseignante coordonnatrice spécialisée



Une éducatrice spécialisée



Une AESH référente



Mobilisables :
Des professionnels paramédicaux



Le P.A.S en 5 étapes :

1. La famille ou l'établissement scolaire réalise une demande auprès du PAS avec une fiche saisine

2. Rencontre famille et établissement scolaire

3. Observation possible en milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire

4. Mise en œuvre par le PAS d'une réponse ciblée, limitée dans le temps

5. Bilan et orientation éventuelle vers d'autres formes d'accompagnement